



Une économie qui travaille pour nous

**Bâtir des communautés résilientes
grâce à l'économie sociale**

L'économie sociale au Québec

Les entreprises d'économie sociale, aussi appelées entreprises collectives, émergent de la mobilisation des communautés pour maintenir **des services, des produits et des emplois essentiels** sur leur territoire. Elles sont gérées par des membres actifs sur le territoire qu'elles desservent et sont ainsi redevables à leur collectivité.

Exploitées sous forme de coopérative, de mutuelle et d'organisme à but non lucratif (OBNL), elles opèrent conformément aux principes définis dans la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1) adoptée en 2013, qui définit le **Chantier de l'économie sociale** et le **Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)** comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement.

Aujourd'hui, le Québec compte **11 360** entreprises d'économie sociale. Ensemble, elles ont un chiffre d'affaires de **53,6 milliards de dollars** et emploient **248 000 salariés**, soit près de **6% de la main-d'œuvre** québécoise.

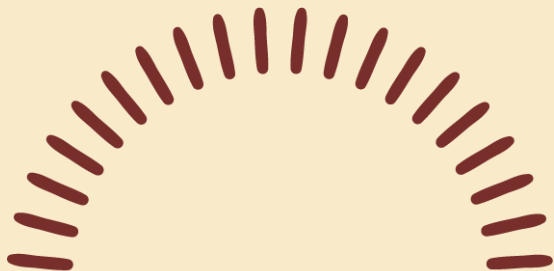
Pôles d'économie sociale

Présents dans toutes les régions du Québec, les **22 Pôles d'économie sociale, dont 3 Pôles autochtones**, sont entièrement dédiés au développement de l'économie sociale sur leur territoire. Connectés aux besoins du terrain, ils forment un écosystème d'experts unique qui stimule la concertation entre les partenaires de leur milieu et soutient des modèles entrepreneuriaux plus équitables. Les Pôles d'économie sociale favorisent également l'émergence de projets novateurs répondant directement aux besoins en matière d'emplois, de services et de tissu social, agissant comme des acteurs incontournables du développement territorial.

Les Pôles sont ainsi des alliés stratégiques pour les administrations municipales qui souhaitent soutenir le développement de l'économie sociale comme modèle entrepreneurial dans leur région.

L'économie sociale et les municipalités

Pour les municipalités, développer un « réflexe collectif » », donc de s'appuyer sur les initiatives citoyennes dans une perspective de complémentarité, permet de répondre aux besoins de sa population et d'être en adéquation avec ses objectifs environnementaux, sociaux et économiques.



Développement local

79% des entreprises collectives servent un marché local ou régional. Elles assurent le développement et le maintien de services de proximité et leur gouvernance locale réduit leurs risques d'être délocalisées. Tous leurs profits sont réinvestis au bénéfice de leur mission, donc bien souvent sur le territoire sur lequel elles exercent.

Pérennité

Au service de leurs membres et de la communauté, les entreprises collectives innovent de façon à maintenir leur viabilité financière et à assurer leur pérennité. C'est pourquoi 79% des entreprises d'économie sociale sont toujours en opération après plus de 10 ans d'activité, contre seulement 43% des sociétés privées.

Qualité et accessibilité

En orientant leurs profits et leurs choix vers une meilleure qualité de services plutôt qu'à une maximisation des rendements aux investisseurs, les entreprises d'économie sociale offrent des biens et des services à un prix abordable, adaptés au contexte local. Grâce à leur gouvernance démocratique où siègent des membres issus de la communauté ou leurs représentants, elles s'assurent de répondre aux besoins évolutifs de la population.

Outil de développement économique local et régional



Dans chaque région du Québec, on retrouve des centaines d'entreprises d'économie sociale qui stimulent l'économie locale grâce aux services et aux biens qu'elles fournissent. Pour les pouvoirs publics, **investir dans des entreprises collectives c'est stimuler le développement économique et social des communautés** qu'elles desservent.



Services de proximité

Outils et leviers

Plan stratégique de développement économique

Cela permet d'offrir des outils, de l'accompagnement et des fonds de soutien au démarrage, à la consolidation et au développement d'entreprises d'économie sociale.

La Ville de Gatineau a adopté une politique de développement économique en y intégrant l'économie sociale en 2021, notamment à travers la création et le développement d'entreprise sur son territoire.

Près de 40% des entreprises collectives desservent des zones semi-urbaines ou rurales. Les services de proximité sont souvent moins présents hors des grands centres, il est donc naturel de développer des partenariats avec des entreprises collectives qui offrent ces services et qui ont le bien-être de la collectivité comme but premier.

Le dynamisme d'une région passe par sa capacité à offrir des biens et des services abordables et accessibles à sa population. Portée par des citoyens et des citoyennes qui ont soif de changements, les entreprises collectives fournissent des services essentiels à la vitalité régionale.

En modifiant leurs réglementations et en intégrant activement les entreprises d'économie sociale comme partenaires, les villes atteignent non seulement leurs objectifs de service à la population, mais stimulent un écosystème établi qui contribue déjà au bien-être de la communauté.

Soutien au repreneuriat collectif

Par la reprise collective, les municipalités s'assurent que les services offerts sur leur territoire y restent et sont repris par des gens qui connaissent réellement les besoins du terrain. Le repreneuriat est un rempart contre la dévitalisation des centres-villes, la perte des services de proximité, notamment les épiceries et les dépanneurs.

Pour appuyer un projet en deux volets en lien avec le repreneuriat : du soutien financier pour des services professionnels dans un contexte de relève entrepreneuriale et de l'accompagnement des dirigeants des services locaux de développement économique des MRC ou de leur organisme délégataire, le gouvernement du Québec attribue 5,25 millions de dollars sur trois ans à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).



Approvisionnement local et responsable

Outils et leviers

Activités de maillage, formations des entreprises et des donneurs d'ordre

Favoriser des moments de rencontre entre l'appareil municipal et les entreprises d'économie sociale grâce à des activités de maillage, comme une journée des fournisseurs ou des visites d'entreprises.

L'initiative *L'économie sociale, j'achète!*, propulsée par les Pôles d'économie sociale ainsi que le répertoire en ligne *akcel acheteurs* sont également des outils accessibles aux municipalités en matière d'approvisionnement local.

Chaque année, les municipalités dépensent des milliers de dollars en approvisionnement. Par le choix des entreprises avec lesquelles elle fait affaire, une municipalité démontre consciemment ses priorités et son désir d'encourager le développement local.

Politiques d'approvisionnement responsable

Elles favorisent la disponibilité des marchés à long terme, intègrent les critères environnementaux et sociaux et permettent de modifier les règles d'attribution de contrats. Plusieurs municipalités (Laval, Longueuil, Drummondville) se sont dotées de politiques d'approvisionnement responsable.

Près de 80 % des entreprises d'économie sociale desservent un territoire qui se situe à l'échelle de leur quartier, de leur municipalité ou de leur région. En mettant en place des politiques au bénéfice des entreprises collectives, les municipalités s'assurent d'investir dans des entreprises qui répondent aux besoins de leur population et qui réinvestissent sur leur territoire.



Gestion des déchets

Outils et leviers

Plan de gestion des matières résiduelles

Assure une gestion intégrée des matières résiduelles en conformité avec les orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), telles que la diminution des quantités de matières résiduelles éliminées, le respect de la hiérarchie des 3RV-E, l'inclusion de mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation et le recyclage des matières organiques.

Les entreprises collectives, dont l'objectif premier est la réponse à un besoin de la population, sont les mieux alignées avec les priorités des municipalités sur les questions de gestion des matières résiduelles.

Partout au Québec, des entreprises collectives performantes (Groupe Coderr, Société Via, la coopérative Tricentris) assurent, entre autres, une valorisation des matières collectées, investissent leurs profits en innovation et financent des activités aux services de la communauté, tout en réduisant les coûts aux municipalités et réinvestissant les profits dans les collectivités.

Règlement sur la gestion contractuelle

Les municipalités peuvent se baser sur la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* qui permet d'accorder, pour tout type de contrat, une marge préférentielle n'excédant pas 10% du prix proposé aux entreprises d'économie sociale au sens de la Loi sur l'économie sociale (chapitre E.1.1.1).

Fonds municipal vert

Propulsé par la Fédération canadienne des municipalités, le Fonds permet d'accélérer la transformation vers des communautés résilientes et carboneutres. L'un des axes de ce fonds est l'économie circulaire et vise à ce que les municipalités déploient des stratégies et des mesures incitatives afin de s'assurer que les matières et les produits résiduels sont utilisés dans la collectivité à leur plus grande valeur possible et sont gérés en tant que ressources.



Logement sans but lucratif

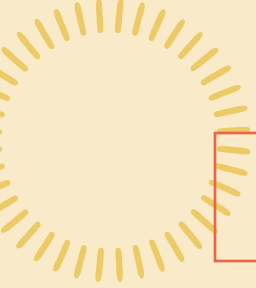
La spéculation immobilière et la marchandisation du logement limitent l'accès au logement à une proportion grandissante de la population. Les organisations sans but lucratif en habitation viennent pallier ce problème en construisant, achetant, transformant des logements pour les sortir du marché spéculatif.

Plusieurs actions peuvent être prises pour encourager le développement du logement à but non lucratif :

- La modification de réglementation de zonage;
- La facilitation dans l'octroi de contrats;
- La mise en place de mesures favorables lors de l'acquisition de terrains et de bâtiments.

Solutions en économie sociale

Les entreprises collectives en habitation contribuent à développer une mixité d'usage et une cohésion sociale, à éviter la spéculation et les hausses de loyers et à assurer le bon état des logements, car elles ne visent pas à maximiser le retour financier aux investisseurs.



Outils et leviers

Modifications réglementaires en faveur du sans but lucratif

Même si les villes et municipalités peuvent manquer de moyens financiers pour faire face à cette crise, elles peuvent :

- Céder des terrains aux organisations à but non lucratif
- Mutualiser leurs efforts avec d'autres municipalités dans l'acquisition de terrains
- Adopter des mesures de zonage incitatif et/ou différencié

Elles peuvent innover grâce à leurs pouvoirs en matière d'habitation et aux outils réglementaires à leur disposition (urbanisme, lotissement, zonage incitatif, entre autres).

Développement d'une stratégie pour l'habitation

Le développement d'une stratégie pour l'habitation permet de fixer des objectifs clairs et de pérenniser les actions qui sont faites pour développer le logement sans but lucratif sur un territoire.

Elle permet de :

Faciliter la réalisation de projets abordables et retirer des logements du marché spéculatif pour préserver leur abordabilité.

Accroître la construction et la sauvegarde de logements abordables de manière durable.

Assurer la viabilité des projets, la pérennité de la vocation sociale et d'abordabilité des sites.

Préserver les actifs municipaux, renforcer l'impact des investissements.



Une économie qui travaille pour nous

Bâtir des communautés
résilientes grâce à l'économie